

PROJET PLAN MERCREDI 2020-2021

Suite au comité de pilotage du 18 mars 2019 et à la présentation du projet de renouvellement du PEDT à l'ensemble des partenaires (établissements scolaires, services de la Ville, élus, Education nationale, représentants des familles, la CAF (excusée) et à la prise en compte des différentes attentes, le nouveau PEDT sera mis en action à partir de septembre 2019.

La collectivité souhaite mettre en place le plan mercredis dès la rentrée scolaire 2019/2020.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 fixe les modifications et les règles applicables aux accueils de loisirs en introduisant deux modifications notoires :

- *La bascule du mercredi de temps « extrascolaire » en temps « périscolaire »,*
- *La modulation des taux d'encadrement*

Mais c'est aussi, la mise en place de moyens afin de développer le partenariat entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

A) Le partenariat existant

La collectivité est partenaire de l'école à travers différents moyens :

- La collectivité a à sa charge l'entretien du bâti mais aussi de l'ensemble des travaux d'entretien de l'établissement scolaire avec pour exemple en 2016 la rénovation extérieure, intérieure et thermique complète de l'école primaire.
- La collectivité participe techniquement à travers la mise en place de moyens humains et matériels aux actions mises en place par l'école : carnaval, kermesse, spectacle. Elle met aussi à disposition certains bâtiments publics en fonction des demandes : Palais des congrès, maison des associations, foyer laïque.
- La collectivité participe financièrement à différentes activités organisées par l'école : carnaval, voyage scolaires, prise en charge des maîtres-nageurs à la piscine, cycles de voile à la base nautique, aide financière ...
- La collectivité met à disposition le bus municipal pour les sorties des élèves vers les différents sites de la Ville, mais aussi pour certaines sorties extérieures.

B) La place de la collectivité dans la mise en place de l'accueil de loisirs du mercredi

L'ORGANISATEUR ET SES ORIENTATIONS EDUCATIVES

Nous souhaitons répondre aux besoins de garde des familles de Quiberon, en proposant des temps de loisirs de qualité adaptés aux besoins individuels de chaque enfant, en participant à l'épanouissement physique et moral de chacun.

- 1) Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant

- 2) Développer l'autonomie de l'enfant
- 3) Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité
- 4) Permettre la découverte et le respect de son environnement
- 5) Permettre aux familles d'accéder à l'accueil de loisirs

LES OBJECTIFS GENERAUX et OBJECTIFS OPERATIONNELS

1) Respecter le rythme de l'enfant

Sur les différents moments de la journée, l'enfant peut évoluer selon son rythme :

- Un temps de sieste est instauré pour les enfants de 3 ans et proposé pour les enfants de 4 ans selon la demande des parents. Les enfants font un passage aux toilettes, vont chercher leurs doudous dans leurs sacs (un repère pour les enfants) et enlève leurs chaussures pour être plus à l'aise.

L'animateur raconte une histoire ou met une musique douce pour favoriser l'endormissement. On privilégie le réveil échelonné des enfants lorsqu'il n'y a pas de sortie de prévu pour respecter le rythme de sommeil de l'enfant.

- Un temps calme pour les enfants de 5-12 ans est proposé par l'animateur pour favoriser une ambiance reposante. Il se déroule pendant une heure. L'animateur laisse jouer ou joue avec les enfants à des jeux de sociétés, à lire, à la fabriquer des bracelets par exemple ou à terminer l'activité manuelle du matin.

2) Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs

- Sur les temps d'accueil, des jeux (puzzle, jeux de société...), des livres, des coins jeux (poupées, voitures, dessin...) sont mis à disposition des enfants pour qu'ils jouent librement et puissent faire leurs choix.
- Des temps de parole sous forme de regroupement par tranche d'âge (3-5 ans et 6-12 ans) sont mis en place le matin à 9h15 et l'après-midi à 14h. L'enfant pourra grâce à un bâton de parole (ex : marionnette pour les 3-5 ans et chapeau pour les 6-12 ans) choisir l'activité à laquelle il souhaite participer. Le jeu restant à part entière une activité, l'enfant pourra également choisir de ne rien faire tout en restant sur le lieu d'activité sous l'œil vigilant de l'animateur.

3) Favoriser l'échange et le respect entre les enfants

- Des règles de vie sont mises en place dès le début de l'année avec eux pour que l'année se déroule dans une ambiance sereine. Un rappel est fait au cours de l'année sur des points :
 - De sécurité
 - ✓ Sur la cour (ex : l'âge des enfants accepté pour chaque structure de jeux, le fait de ne pas monter à l'envers du toboggan, de ne pas monter sur le muret ou d'être visible des animateurs en n'allant pas dans les escaliers)
 - ✓ Lors de sorties comme par exemple sur l'apprentissage lors de traversée de passage piéton pour les plus petits.
 - De rangement : afin de faire respecter au mieux le matériel à disposition des enfants, il est impératif que l'enfant range les jeux qu'il a utilisés

4) Développer l'apprentissage de nouveaux savoirs chez l'enfant et lui faire découvrir les multiples facettes de son territoire

- Les temps d'activités sont des moments où l'enfant s'exprime au travers :
 - d'une activité sportive en développant sa motricité, en favorisant sa socialisation (en jouant en équipe, lors d'échanges de points de vue sur la stratégie de jeux...)
 - d'une activité manuelle en développant sa créativité, son savoir-faire.
 - d'une sortie en découvrant de nouveaux savoirs dans des domaines tel que l'agriculture, l'environnement, la gastronomie, le territoire maritime quiberonnais avec ses plages, sa faune, sa flore, ses ports etc. (notions, vocabulaire, des techniques etc.), en échangeant lors de rencontres avec les enfants du multi accueil et les personnes âgées de la maison de retraite ou en développant la notion de « plaisir » lors de sortie ludique (ex : des balades à vélo).

5) Permettre aux familles d'accéder à l'accueil de loisirs

- Mettre en place des tarifs modulés en fonction des revenus des familles et sous conventionnement avec la CAF.
- Mettre en place les outils de communications facilitant les informations de l'accueil par exemple via le portail familles.
- Mettre en place des moments conviviaux afin de partager avec les familles des moments privilégiés.

LE FONCTIONNEMENT

1) Les moyens humains

a. La composition

L'équipe éducative est constituée de :

- 1 directrice BPJEPS (Brevet professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport)
- 1 directeur adjoint BPJEPS
- 5 animateurs permanents ayant soit le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)) ou le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- Des animateurs occasionnels suivant le nombre d'enfants accueillis
- Des intervenants extérieurs en fonction des souhaits pédagogiques de l'équipe

b. Les missions

- La directrice

Elle est chargée du bon déroulement de la journée.

Elle a en charge la coordination de l'ensemble du personnel.

Elle doit gérer la gestion du centre (administrative, financière et matérielle).

Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

Elle est garante de la mise en œuvre du projet éducatif et du règlement intérieur de l'ALSH.

Elle a un rôle de formation des animateurs, du suivi et de la validation des stagiaires BAFA.

- Le directeur adjoint

Il est chargé de la mise en œuvre opérationnel du projet pédagogique

Il est garant de la mise en oeuvre et du suivi du logiciel de gestion Enfance

Tout comme la directrice, il est responsable de l'équipe pédagogique

Il assure la relation avec les familles

- L'animateur

Après des enfants :

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants en mettant en place les différentes règles de sécurité, en étant à l'écoute des enfants et en répondant à ses attentes.

Il adapte les activités selon l'âge.

Il gère son activité de la préparation jusqu'au rangement avec les enfants.

Avec ses collègues :

Il travaille en équipe, écoute et respecte les autres.

Il participe aux réunions de préparation des programmes d'activités.

Avec les parents :

Il renseigne les parents sur la journée de leur enfant.

Il répond aux questionnements des parents sur l'organisation du centre.

Il accueille les parents au moment de l'arrivée et du départ de l'enfant.

2) Les moyens matériels

- Une salle d'accueil et d'activité
- Une salle de motricité
- Une salle de sieste
- Une cuisine pour la préparation des goûters et des activités pâtisseries
- Une cour pour les activités extérieures
- Une salle pour le matériel pédagogique
- Le restaurant municipal où est servi le repas livré par la cuisine centrale de Quiberon
- La salle de sport sur réservation
- Différents partenaires : la médiathèque, la piscine...
- Un bus 31 places avec chauffeur à disposition

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

1) Les règles d'inscriptions et le moment de l'accueil

CF Règlement inscription portail familles

- Lors de l'accueil du midi, les animateurs vont respectivement chercher les enfants dans les classes : PS/MS-GS et les primaires. Les enseignants donnent leurs observations si besoin sur certains enfants pour la matinée (ex : l'enfant est malade, est tombé etc.) et accompagnent les enfants vers la cour de l'école primaire pour un temps de défoulement de 11h45 à 12h. Ensuite, les animateurs accompagnent les enfants jusqu'au restaurant scolaire et les enfants de l'école privée arrivent.
- Un temps d'accueil est fait de 13h à 13h15 sur la cour de l'école pour les enfants qui partent et un temps d'accueil à 13h30 est fait à l'ALSH de ST Julien pour les enfants qui arrivent.
- Lors de l'accueil du soir, les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir du moment du goûter. L'animateur ou la directrice fait une retransmission de la journée selon les attentes des parents. Une fiche de retransmission pour les plus jeunes est remplie par les animateurs concernant le choix des activités/ s'il a bien mangé au repas et au goûter, s'il la sieste s'est bien passée et s'il y a des observations diverses (ex : on lui a mis un pansement parce qu'il est tombé dans la cour). Cela facilite l'échange avec le parent même si l'animateur ou le directeur n'était pas dans le groupe de l'enfant pendant la journée, il y a un écrit pour les enfants de 3-5 ans, âge ou l'enfant aura plus de mal à s'exprimer auprès de ses parents sur la journée passée et où les besoins vitaux sont primordiaux pour les parents.

2) Une journée type

11h45-12h : aller chercher les enfants dans les classes et temps de cour.

12h-13h : passage aux toilettes, lavage de mains et Temps de repas.

{ 13h30-15h30 : Temps de sieste pour les enfants de 3- 4 ans (selon la demande des parents pour les 4 ans) avec réveil échelonné.
15h-16h : Proposition d'une activité calme à son réveil.

{ 13h30-14h : Temps calme pour les enfants de 5-11 ans (jeux de construction, jeux de société etc.).
14h : Regroupement pour un temps de parole et explication des activités de l'après-midi.
14h-16h : Activité
16h-16h30 : Goûter

16h30-18h30 : Temps libre sur la cour ou dans les coins jeux et Accueil du soir des parents, proposition de jeux.

C) Un projet partagé entre la collectivité et l'école

1) Echancier

- La mise en place d'un projet cohérent nécessite une organisation particulière permettant d'assurer la continuité du projet tout au long du parcours de l'enfant.
- Présentation et mise en place des actions du nouveau PEDT avec les différents partenaires en 2019 (comité de pilotage de mars 2019)
- Présentation au conseil d'école du plan mercredi
- Mise en place de réunions régulières avec les enseignants afin d'assurer le suivi du projet commun : une réunion mensuel entre les acteurs de l'accueil de loisirs et les enseignants, une participation au comité de pilotage chargé de suivre l'évolution du projet.
- Mise en place d'outils d'évaluations communs entre les acteurs.
- Mise en place du comité de pilotage avec tous les acteurs une fois par trimestre.

2) Des intentions éducatives communes

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

3) Les objectifs partagés

- Favoriser l'ouverture culturelle

Partenariat avec le cinéma de Quiberon géré par la collectivité, mise en place d'actions plusieurs fois dans l'année.

Partenariat avec la médiathèque toute l'année.

- Favoriser l'information aux familles ainsi que leur implication

Mise en place du portail familles permettant une meilleure visibilité aux familles sur les actions organisées par la Ville mais aussi par l'école.

Mise en place de moments conviviaux soit par l'école, soit par la collectivité afin de renforcer les relations avec les familles (ex : Kermesse de l'école avec participation des animateurs et intervenants TAP pour valoriser les actions TAP auprès des familles et le Carnaval avec un bonhomme carnaval créé par les enfants et animateurs en temps périscolaire)

- Favoriser l'éducation par le sport

La Ville met en place des stages d'initiations sportives en partenariat avec les clubs sportifs à travers les dispositifs stages multi-activités et animation jeunesse avec des tarifs préférentiels, l'ensemble de ces activités est accessible aux élèves de l'école.

Création d'une journée de la fête du sport qui regroupe non seulement les associations sportives, mais aussi les partenaires éducatifs du territoire dont l'école.

- Découverte du milieu naturel

Mise en place d'actions communes autour de l'éducation Dynamique au développement Durable (avec l'enseignante Mélanie Salaün) : Jardin/ Composteur/Lasagnes de Terreau/ Tri...autant en atelier TAP que sur les mercredis.

- Favoriser la co-éducation ALSH/ECOLE/FAMILLES

Mise en place de temps d'évaluations des actions avec l'équipe enseignante et les animateurs une fois par trimestre et échanges informels avec les enseignants sur le temps du midi +par le biais du cahier de transmission ainsi que sur le temps d'aide aux devoirs.

Créer des échanges participatifs avec les familles : Mise en place d'un coin café sur l'accueil du soir lors de la finalité du projet, communication avec les familles (programme, informations.),

- **SEPTEMBRE-OCTOBRE : « Jardinage, Recyclage et Développement durable »**

Mise en place d'actions communes autour de l'éducation Dynamique au développement Durable (avec l'enseignante Mélanie Salaün) : Jardin/ Composteur/Lasagnes de Terreau/ Tri...autant en atelier TAP que sur les mercredis.

Actions

- Mercredi 2 septembre :
- Mercredi 9 septembre :
- Mercredi 16 septembre :
- Mercredi 23 septembre :
- Mercredi 30 septembre :
- Mercredi 7 octobre :
- Mercredi 14 octobre :

Finalité : Exposition photos de nos actions via le portail familles

NOVEMBRE-DECEMBRE : « CREONS NOTRE FILM » avec le cinéma et Vent d'images

Objectifs :

- Favoriser l'ouverture culturelle
- Eveiller la curiosité artistique

Actions

- Mercredi 4 novembre : Animation en images (« images animés »)/Quizz/fabrication de folioscope et flipbook
- Mercredi 18 novembre : « Silence ça tourne » : création de l'histoire

- Mercredi 25 novembre : activités manuelles : création des personnages/objets et décors
- Mercredi 2 décembre : Suite « Silence ça tourne » : création d'un stop motion (filmé avec tablette ou portable)
- Mercredi 9 décembre : Montage du film avec le son/ musique
- Mercredi 16 décembre : Projection du film réalisé par les enfants au cinéma et visite des coulisses +visionnage film d'animation

Finalité : Diffusion du film aux familles

JANVIER-FEVRIER : « CREONS NOTRE BONHOMME CARNAVAL » avec la maison de retraite

Mise en place de moments conviviaux soit par l'école, soit par la collectivité afin de renforcer les relations avec les familles (ex : Kermesse de l'école avec participation des animateurs et intervenants TAP pour valoriser les actions TAP auprès des familles et le Carnaval avec un bonhomme carnaval créé par les enfants et animateurs en temps périscolaire)

Objectifs :

- Favoriser le lien social
- Favoriser le bien vivre ensemble, les relations entre les enfants et les aînés
- Valoriser les personnes âgées
- Favoriser le respect

Actions

Mercredi 6 janvier :
 Mercredi 13 janvier :
 Mercredi 20 janvier :
 Mercredi 27 janvier :
 Mercredi 3 février :
 Mercredi 10 février
 Mercredi 17 février : jeux+ goûter de fin+ article de presse

Finalité : Article de presse

MARS-AVRIL : « Jardinage, Recyclage et Développement durable »

Mise en place d'actions communes autour de l'éducation Dynamique au développement Durable (avec l'enseignante Mélanie Salaün) : Jardin/ Composteur/Lasagnes de Terreau/ Tri...autant en atelier TAP que sur les mercredis.

Actions

- Mercredi 10 mars :
- Mercredi 17 mars :
- Mercredi 24 mars :

- Mercredi 31 mars :
- Mercredi 7 avril :
- Mercredi 14 avril :
- Mercredi 21 avril :

Finalité :

MAI-JUIN-JUILLET : « DEFOULONS NOUS EN FAISANT DU SPORT » avec des associations sportives de la presqu'île

Objectifs :

- Découvrir des sports nouveaux ou pas

Actions

- Mercredi 12 mai : initiation au rugby
- Mercredi 19 mai : initiation à la boxe
- Mercredi 26 mai : jeux de raquettes : ping-pong/badminton...à Jules Ferry
- Mercredi 2 juin : initiation au handball
- Mercredi 9 juin : initiation au basketball
- Mercredi 16 juin : sortie piscine
- Mercredi 23 juin : tournois de foot
- Mercredi 30 juin : Tournois sportifs aux parc des Korrigans

Finalité : Tournois sportifs aux parc des Korrigans